

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2025**  
~~~~~

TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2025 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Francine DEHAIL à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Claude CROS, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Stéphane SIMON, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25	Présents : 32	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marcel CHRISTOL			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général de la fonction publique, en particulier son article L313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et plus particulièrement aujourd'hui pour créer les postes suite aux mouvements de personnels (départ à la retraite-mutation-fin de contrat) et aux nouveaux organigrammes des services,
CONSIDERANT qu'il convient donc de redéfinir les emplois permanents de l'établissement au regard des statuts particuliers fixant les grades ou cadres d'emplois de référence de la façon suivante :

✓ Service Inondation Milieux naturels BIOdiversité (SIMBIO)

Dans le cadre de la réorganisation des services par la fusion de missions GEMAPI, Espaces Naturels, biodiversité au sein d'un même service (SIMBIO), il est nécessaire de modifier le temps de travail de l'agent en charge de l'animation agroenvironnementale afin d'intégrer des missions relevant de la GEMAPI. Le tableau des effectifs est donc modifié comme suit :

- Création d'un emploi de technicien en contrat de projet pour exercer les fonctions de Technicien Natura 2000 et chef de file agroenvironnement - Temps complet

✓ Création de poste en raison de nouveaux besoins liés à l'évolution des services

Afin d'harmoniser la gouvernance de l'ensemble des quatre pôles de la CCVH et de renforcer l'équipe des DGAS, il avait été décidé lors du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2024 de créer un 4ème emploi de Directeur(trice) Général(e) Adjoint(e) des Services (DGAS) des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de 40 000 à 150 000 habitants, en charge du pôle Ressources.

Dès lors, afin de pouvoir ce poste par voie de mutation préalablement au détachement sur cet emploi fonctionnel, il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un emploi d'attaché hors classe à temps complet.
- ✓ Redéfinition des emplois permanents en raison des mouvements de personnel et des évolutions de carrière :
 - Création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet pour exercer les fonctions de gestionnaire Ressources Humaines au sein de la DRH

Au regard de la charge de travail et de la permanence du besoin, il est nécessaire de pérenniser les postes suivants :

- Création de trois emplois d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'agent de collecte au service Gestion des Déchets Ménagers
- Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer les fonctions de gestionnaire bases de données clients au sein de l'unité relations usagers du service Gestion des Déchets Ménagers

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président de créer les postes tels que définis,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs tel que proposé en annexe.

Transmission au Représentant de l'État N° 3993
Publication le 16/12/2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 16/12/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251215-24262-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2025**

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur(trice) de cabinet	1	10.5/35 h	EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION
Directeur(trice) de cabinet	1	17.5/35 h	
Directeur Général des Services	1	35 h	
Directeur Général Adjoint des Services	4	35 h	
Attaché hors classe	3	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Directeur Territorial	2	35 h	
Attaché principal	6	35 h	
Attaché	11	35 h	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	9	35 h	
Rédacteur	20	35 h	
Rédacteur	2	17.5/35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	14	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	7	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	17.5/35 h	
Adjoint administratif	22	35 h	
Adjoint administratif	1	30/35 h	
Adjoint administratif	1	28/35 h	
Ingénieur en chef	1	35 h	INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	9	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	6	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Technicien	17	35 h	
Agent de maîtrise principal	6	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise	5	35 h	
Agent de maîtrise	1	30/35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	14	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	25/35 h	
Adjoint technique	43	35 h	
Adjoint technique	1	25/35 h	
Adjoint technique	1	28/35h	
Adjoint technique	1	17.5/35 h	
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU
Assistant de conservation	1	35 h	

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2025**

Adjoint du patrimoine	I	35 h	PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Professeur d'enseignement artistique hors classe	I	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	I	16 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4	20 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	13/20h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	11.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	5,5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	I	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	18.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	16.75/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	14/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	13/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	11.75/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	10/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	I	5.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	4.75/20 h	
Puéricultrice	I	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Cadre de santé	I	35 h	CADRES TERRITORIAUX DE SANTE PARAMEDICAUX
Infirmier en soins généraux hors classe	I	31.5/35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux hors classe	I	35 h	
Infirmier en soins généraux	I	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	I	31.5/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	12	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	I	31.5/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	I	26/35 h	

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2025**

Auxiliaire de puériculture classe supérieure	4	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	31,5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	12	35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	2	31.5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	1	28/35 h	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	35 h	ATSEM
Conseiller socio-éducatif	1	35h	CONSEILLERS SOCIO – EDUCATIF TERRITORIAUX
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	31,5/35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	28/35 h	
Adjoint d'animation	8	35 h	
Adjoint d'animation	4	30/35 h	
Adjoint d'animation	2	31.5/35 h	
Adjoint d'animation	1	28/35 h	

CONTRATS DE PROJETS

Projet	Durée	Grade / Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Classification du poste
Directeur coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur territorial – catégorie A	35h00	A3
Fab manager – coopérative numérique	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de la biodiversité – Natura 2000 – espaces naturels	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Technicien(e) Natura 2000 et chef de file agroenvironnement	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Technicien(e) Natura 2000	3 ans	Technicien territorial - catégorie B	31,5h	B2
Chargé(e) de mission loisirs - activités de pleine nature	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet d'opération – bâtiments infras.	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet petite ville de demain	3 ans	Attaché territorial – catégorie A	35h00	A4
Chargé(e) de mission paysage et gestion de site	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission habitat indigne et dégradé.	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de la gestion de la fréquentation, concertation et médiation	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2

ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 15 DECEMBRE 2025

APPRENTIS
Auxiliaire de puériculture - crèche de GIGNAC
Auxiliaire de puériculture - crèche de MONTARNAUD
Auxiliaire de puériculture – crèche ANIANE
Agent de maintenance des eaux usées
Chargé(e) de communication - service communication
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service juridique
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service urbanisme
Chargé(e) d'appui – service prospective
Chargé(e) de l'évaluation des sites NATURA 2000 – service Grand site de France et espaces naturels

CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)
Agent d'accueil polyvalent - Alternateur